

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI**

**OBJET : Autorisation d'un déplacement à Bruxelles et autorisation de délivrance d'un mandat spécial.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au rapport cadre numéro 31 du 24 juillet 2020 portant sur la politique publique initiée par la Direction des relations internationales et des affaires européennes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé de :

- valider le principe d'un déplacement à Bruxelles d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ;
- autoriser la Présidente à délivrer un mandat spécial au Conseiller départemental qui participera à ce déplacement ;
- présenter le montant du budget prévisionnel de la mission.

Date du déplacement : du 18 au 20 octobre 2020 (sous réserve de modification).

Composition fonctionnelle de la délégation (sous réserve de modification) :  
la délégation sera composée d'un élu et d'un agent départemental.

Objet du déplacement : Participation du Conseil départemental à la Semaine européenne des régions et des villes 2020.

Le Conseil départemental participera le lundi 19 octobre (sous réserve de modification) à un panel sur le thème du pacte vert européen avec des représentants de 11 autres régions européennes. Plusieurs rendez-vous seront également sollicités lundi 19 et/ou mardi 20 octobre auprès des représentants des institutions européennes (Commission, Parlement) et d'autres acteurs européens présents à Bruxelles.

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été évalué à ce jour à la somme de 5 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL